

Informations de base	
2021/2865(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué rejeté
Règles relatives au calcul, à la vérification et à la communication du poids des matières ou substances retirées après une opération de tri et non recyclées ensuite, sur la base des taux moyens de perte applicables aux déchets triés Complétant 2005/0281(COD) Subject 3.70.12 Gestion des déchets, déchets ménagers, emballages, déchets industriels légers 3.70.13 Substances dangereuses, déchets toxiques et radioactifs (stockage, transport)	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
31/08/2021	Publication du document de base non-législatif	C(2021)06295	
31/08/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
15/09/2021	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
15/10/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué prolongée par le Conseil par 2 mois		
13/12/2021	Opposition à l'acte délégué par le Conseil		
11/01/2022	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/2865(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2005/0281(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué rejeté
Dossier de la commission	ENVI/9/07053

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2021)06295	31/08/2021	